

RELEVÉ DE DÉCISIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2019

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mardi 26 février 2019, à 20 heures**, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 20 février 2019.

Membres en exercice : 53

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LECHIEN - Maire, M. DEGRENNE - Maire délégué, Mme MEAL, Mme BALAY-MIZRAHI, M. LAGREE, Mme LE GUIFFANT, Mme PARIS, M. BOBIGEAT, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. HELLIO, M. TOUMINET, M. JOUNEAU, M. BONENFANT, Mme MERDRIGNAC, M. PASINO, Mme DESPRES, M. ORHANT, M. DERU, Mme de MILLEVILLE, Mme PATRY, Mme GUILLEMOT, M. BRUNET, M. SACHET, M. de BELLEVUE, M. FORGET, Mme LAISNE, M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. GOUILLAUD, M. GOMBERT, M. BIGOT, M. BADOUAL, Mme BEDEL, Mme SOQUET, M. CROCHETTE, Mme BRINDEJONC, M. BARBE, Mme MALIDOR, Mme CARRE-FAIRIER, M. de POMMEREAU, M. BRAULT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), Mme MASSART (pouvoir à Mme PATRY), Mme DESRAME (pouvoir à Mme PARIS), Mme TRISTAN (pouvoir M. BADOUAL), M. SEGARD (pouvoir à M. BRAULT).

ÉTAIENT ABSENTS : Mme DAGUIER, Mme PAULANGE, M. LEROUX, Mme RIO, Mme COURDAVAULT.

SECRETARE : M. SACHET

*

**

M. le maire déclare la séance ouverte et propose M. SACHET comme secrétaire de séance.

M. DEGRENNE, maire délégué, annonce la démission de deux conseillers municipaux à compter de ce jour, pour causes personnelles : M. Jean-Michel FROITIER et Mme Céline FRERET. Il les remercie pour leur implication dans la vie communale.

M. SACHET fait l'appel. Le quorum est atteint.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le maire laisse la parole à une délégation intersyndicale du centre hospitalier René Pléven, présente ce soir pour demander au conseil municipal d'adopter une motion pour le maintien et le développement de la maternité de Dinan.

La discussion à laquelle prirent part M. BERTIER, M. DERU, Mme BRIEC-LAME, M. FORGET et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

M. le maire propose aux membres du conseil municipal d'adopter cette motion en fin de séance.

M. le maire demande s'il y a des observations sur le relevé de décisions de la séance du 19 décembre 2018. Le relevé de décisions est adopté.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Affaire n°1 - FINANCES - Information sur les restes à réaliser 2018 en section Investissement

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend ACTE** que le montant total des crédits inscrits en restes à réaliser, en dépenses et en recettes d'Investissement, pour chaque budget, s'établit comme suit :

Ville de Dinan – Budget principal :

Dépenses d'Investissement : 2 060 588,63 €

Recettes d'Investissement : 1 240 729,48 €

Budget annexe Port de plaisance :

Dépenses d'Investissement : 23 892,63 €

Recettes d'Investissement : 22 355,00 €

Budget annexe Parkings souterrains :

Dépenses d'Investissement : 246 302,94 €

Recettes d'Investissement : 0 €

Budget annexe Camping municipal :

Dépenses d'Investissement : 4 708,33 €

Recettes d'Investissement : 24 545,45 €

Budget annexe Revente d'énergie : Néant

Affaire n°2 - FINANCEMENTS EXTERNES - Demande de subvention pour l'étude culturelle de l'abbaye- Programme européen LEADER/FEADER

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. d'approuver le principe du lancement d'une étude culturelle de l'abbaye Saint-Magloire de Léhon ;
2. de valider le plan de financement prévisionnel et le calendrier de l'opération ;
3. de demander à bénéficier de l'aide européenne au titre du programme européen LEADER/FEADER 2014-2020 de Dinan Agglomération, et de déposer un dossier de demande de subvention auprès de Dinan Agglomération ;

4. d'autoriser M. le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation du projet, y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire, la ville de Dinan s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution de la subvention LEADER/FEADER.

La discussion à laquelle prirent part Mme LE GUIFFANT, M. BERTIER et M. BOBIGEAT figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°3 - BIBLIOTHEQUE – Extension des horaires d'ouverture – Première tranche : mise en place de la technologie RFID (identification par radiofréquence) et réaménagement des espaces d'accueil

Rapporteur : Mme LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. d'approuver le projet de mise en place de la RFID et de réaménagement des espaces d'accueil de la Bibliothèque municipale de Dinan ;
2. d'approuver le plan de financement de l'opération ;
3. d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération, à hauteur de 114 785 € H.T., soit 137 742 € T.T.C ;
4. de solliciter une subvention auprès de la DRAC au titre du projet d'extension des horaires d'ouverture ;
5. d'autoriser M. le Maire à organiser les procédures de consultation et à signer les marchés correspondants.

La discussion à laquelle prirent part Mme MISSIR, Mme LE GUIFFANT, M. BERTIER et M. DERU figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°4 - CULTURE – Labellisation « Ville et Métiers d'art »

Rapporteur : Mme LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'autoriser M. le maire à signer la convention avec l'association « Ville et Métiers d'art » pour l'obtention du label « Ville et Métiers d'art ».

Affaire n°5 - ENVIRONNEMENT - Délibération cadre relative à la politique de déplacements actifs de la commune nouvelle de Dinan

Rapporteur : Mme GUILLEMOT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 40 voix POUR et 8 ABSTENTIONS** (M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD (pouvoir à M. BRAULT), Mme LAISNE, M. BERTIER, M. de BELLEVUE) de valider les principes de la délibération cadre relative à la politique de déplacements actifs de la commune nouvelle de Dinan.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, M. BERTIER, M. DERU, M. HELLIO, Mme GUILLEMOT, et M. le maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°6 - ENVIRONNEMENT - Charte de l'Arbre - Composition du comité de pilotage Rapporteur :
Mme GUILLEMOT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'arrêter la composition du comité de pilotage « Charte de l'arbre » et de désigner les élus y siégeant ainsi :

- 9 élus (Mme PARIS, Mme MERDRIGNAC, M. LAGREE, Mme GUILLEMOT, M. HELLIO, M. GOMBERT, Mme MIEL-GIRESSE, M. FORGET, Mme LAISNE)
- La responsable du service développement durable
- Le responsable du service espaces verts
- La responsable du service urbanisme
- Le responsable du service patrimoines
- 1 représentant de la commission « Promenades et arbres de Dinan » de la société des amis du musée et de la bibliothèque de Dinan (S.A.M.B.)
- Des représentants de la société civile

La discussion à laquelle prirent part Mme MISSIR, M. DERU, M. DEGRENNE et M. le maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°7 - RESSOURCES HUMAINES – Tableau des effectifs – Mise à jour
Rapporteur : M. le maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents à compter du 1^{er} mars 2019 tel qu'il est présenté en annexe.

Affaire n°8 - RESSOURCES HUMAINES - Indemnités horaires pour travaux supplémentaires
Rapporteur : M. le maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. d'accorder les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que les agents contractuels de droit public à temps complet ou à temps partiel relevant des cadres d'emplois fixés dans le tableau ci-dessous à compter du 1^{er} mars 2019 :

Filière	Cadre d'emplois
Administrative	Adjoints administratifs, rédacteurs
Technique	Adjoints techniques, Agents de maîtrise, techniciens
Culturelle	Adjoints du patrimoine, assistants de conservation
Police	Agents de police municipale, chefs de service PM
Médico-sociale	ATSEM
Animation	Adjoints d'animation, animateurs

2. d'autoriser M. le maire à mandater des « heures complémentaires » aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public à temps non complet dès lors qu'ils appartiennent à l'un des cadres d'emplois fixés dans le tableau ci-dessus.

Affaire n°9 - RESSOURCES HUMAINES - Attribution de l'indemnité de conseil au receveur municipal

Rapporteur : M. le maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 46 voix POUR et 2 OPPOSITIONS** (Mme BRIEC-LAME, M. FORGET) :

1. de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
2. d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
3. de dire que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Anne COLLIOU, receveur municipal,
4. d'imputer la dépense correspondante au budget général de la ville, chapitre 011, article 6225.

Affaire n°10 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Demande d'acquisition de la parcelle cadastrée AB n°147 située dans la zone industrielle de Dinan

Rapporteur : M. TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. de solliciter auprès du juge commissaire l'acquisition de la parcelle, cadastrée AB n°147, au profit de la commune nouvelle de Dinan pour une somme de 40 000 €. Tous les frais d'actes relatifs à cette cession étant à la charge de la commune ;
2. d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ;
3. d'autoriser M. le Maire à conclure tous les documents se rapportant à cette affaire.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, M. DERU et M. le maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°11 - AFFAIRES GENERALES – Lotissement « impasse des Prés Rudois » – Rétrocession des équipements communs et classement dans le domaine public

Rapporteur : M. GOMBERT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. d'accepter la rétrocession des espaces communs (surface voirie, espaces verts, bassin) désignés dans le tableau ci-dessus au profit de la Commune Nouvelle de Dinan ;

2. de classer dans le domaine public communal les parcelles désignées dans le tableau ci-dessous ;

Parcelles cadastrales		Nature du terrain	Contenance (en mètre carré)
section	numéro		
AC	172	Voirie	212
AC	173	Voirie	184
AC	174	Espace Vert	35
AC	175	Bassin	598
AC	176	Espace Vert	264
AC	177	Voirie	3
AC	178	Espace vert	20
AC	190	Voirie/Espace vert	1924
AC	192	Espace vert	38
AC	119	Voirie	10
		TOTAL	3288

3. d'autoriser M. le Maire à conclure l'acte et tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge du promoteur immobilier.

La discussion à laquelle prirent part M HELLIO et M. GOMBERT figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°12 - URBANISME - Dénomination d'une voie à la Marotais (Léhon)

Rapporteur : M. GOMBERT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** de dénommer « *allée du Clos Briho* » la voie entre l'avenue de la Grande Haye et le hameau de la Marotais.

Affaire n°13 - URBANISME - Dénomination de la voie qui dessert la maison « Boucher » depuis la rue Chateaubriand

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** de dénommer « *impasse Chateaubriand* » la voie privée qui dessert, depuis la rue Chateaubriand, cinq habitations et le terrain communal « Boucher » située en fond d'impasse.

La discussion à laquelle prirent part M. DERU, M. HELLIO et M. le maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°14 - URBANISME - Restauration d'un immeuble sis 7 place des Cordeliers - Demande de subvention de la Sarl GAB IMMOBILIER

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'accorder à la Sarl Gab immobilier une subvention s'élevant à la somme de 2 000 € (deux mille euros) pour la restauration de l'immeuble sis 7 place des Cordeliers.

La discussion à laquelle prirent part Mme BRIEC-LAME, Mme MISSIR et M. le maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°15 - URBANISME - Restauration de la toiture, de la cheminée et d'un mur extérieur de l'immeuble sis 8 rue de la Mittrie - Demande de subvention de la Sarl GAB IMMOBILIER

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 47 voix POUR et 1 voix CONTRE** (Mme MISSIR) d'accorder à la Sarl Gab immobilier une subvention s'élevant à la somme de 2 000 € (deux mille euros) pour la restauration de la toiture, de la cheminée et d'un mur extérieur de l'immeuble sis 8 rue de la Mittrie.

Affaire n°16 - ENVIRONNEMENT – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2017

Rapporteur : M. HELLIO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2017.

La discussion à laquelle prirent part M. BERTIER, M. DERU, Mme GUILLEMOT, M. FORGET et M. le maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°17 - ENVIRONNEMENT – Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement – Exercice 2017

Rapporteur : M. HELLIO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2017.

La discussion à laquelle prirent part M. DERU et M. le maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°18 - CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** du compte-rendu des décisions prises par M. le maire depuis le 30 juillet 2018.

Numéro	Date	Objet
2018/45	30/07/2018	Travaux Illumination Hôtel de ville
2018/46	10/08/2018	Eclairage SDE travaux de maintenance Léhon Référence 33993
2018/47	10/08/2018	Eclairage SDE travaux de maintenance Léhon Référence 33994
2018/48	14/09/2018	Tarifs du forum des associations
2018/49	15/09/2018	Création d'une régie de recettes : location de salles
2018/50	06/12/2018	Acte complémentaire Régie tour de l'horloge
2018/51	06/12/2018	Acte complémentaire Régie château
2018/52	14/12/2018	Tarif vente ouvrage « Lettres de M Méheut à Y Jean Haffen »
2018/53	14/12/2018	Tarifs du Service Culturel pour 2019
2018/54	14/12/2018	Tarifs du Service des Musées pour 2019

Numéro	Date	Objet
2018/55	14/12/2018	Tarif stage de peinture du 27 au 28 décembre 2018 Musée YJH
2018/56	14/12/2018	Tarifs Bibliothèque pour 2019
2018/57	14/12/2018	Tarifs Police municipale pour 2019
2018/58	19/12/2018	Tarifs location de Box 2019
2018/59	19/12/2018	Tarifs groupe VARIANT
2019/01	07/01/2019	Travaux d'aménagement Eaux pluviales - rue des Rouairies
2019/02	07/01/2019	Travaux d'effacement de réseaux - rue des Rouairies
2019/03	28/01/2019	Tarifs 2019 Service Patrimoines

L'ordre du jour est épuisé.

M. le Maire informe l'assemblée du décès de Mme Véronique DAVERIO, présidente du festival de musique classique de Dinan depuis dix ans. M. le Maire salue son action et propose que son nom soit donné au festival de musique lors du prochain conseil municipal.

M. le Maire fait également part à l'assemblée de l'agression du chef de la police municipale, M. Tony CRESPIEN, le 7 février dernier. M. le Maire rappelle que le métier de policier municipal est devenu un métier difficile et apporte le soutien du conseil municipal à M. CRESPIEN ainsi qu'à l'ensemble du personnel de la police municipale.

M. le Maire annonce que la ville a reçu le prix « Zéro phyto » dernièrement.

Deux motions sont ensuite proposées au vote du conseil municipal.

Motion pour le maintien de la maternité à Dinan

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal adopte à l'**UNANIMITE** la motion proposée par l'intersyndicale du centre hospitalier René Pléven demandant le maintien et le développement d'une maternité sur le centre hospitalier de Dinan.

Vœu de soutien au mouvement « L'appel des coquelicots »

Rapporteur : M. FORGET

Le conseil municipal adopte **par 37 voix POUR et 10 ABSTENTIONS** (Mme DESPRES, M. BARBE, M. BIGOT, M. CROCHETTE, M. TOUMINET, Mme LE GUIFFANT, M. ORHANT, M. GOUILLAUD, M. GOMBERT et M. BONENFANT) le vœu de soutien au mouvement « L'appel des coquelicots » présenté par le groupe Opp'Dinan !

M. PASINO ne prend pas part au vote.

La discussion à laquelle prirent part M. PASINO, Mme MISSIR, M. FORGET, Mme GUILLEMOT, M. BRUNET et M. le maire figurera au sein du procès-verbal.

La séance est levée à 23h45.